

BULLETIN D'INSCRIPTION

Catalogue de formation de la Maison de la Nutrition

Formulaire automatisé à remplir directement sur votre ordinateur

Pour chaque formation, les inscriptions seront clôturées une semaine avant la date de démarrage mentionnée sur le programme de formation

Choix de(s) formation(s)

Référence(s) de(s) formation(s) :

- FMN02 : Mener des actions d'éducation à l'alimentation destinées aux enfants
- FMN03 : Mener des actions d'éducation à l'alimentation destinées aux enfants pour prévenir l'excès de poids
- FMN04 : Proposer de l'éducation sensorielle aux enfants en situation de handicap
- FMN05 : Accompagner le moment du repas des personnes âgées
- FMN06 : Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles :

Les données personnelles collectées dans ce bulletin d'inscription servent uniquement à des fins organisationnelles. En effet, elles permettent de :

- Suivre le parcours de formation
- Transmettre tous les documents nécessaires
- Envoyer les conventions et convocations
- Communiquer tout au long du parcours de formation

- J'accepte le traitement de mes données
 Je n'accepte pas le traitement de mes données*

*En cas de refus, l'accès à la formation ne sera pas valide

Ces données seront sauvegardées cinq ans à compter de leur réception et ne serviront qu'en interne pour la mise en place des formations.

Si vous souhaitez que vos données soient effacées de la base de données, envoyez un e-mail au référent formation : formation@maison-nutrition.fr

Identité du participant

Données administratives :

Nom* : _____ Prénom* : _____

Age* : _____ ans

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____

Statut* : Salarié Indépendant Libéral Demandeur d'emploi Agent de collectivité Autre

Si autre, veuillez préciser : _____

Téléphone* : _____ Courriel* : _____

***Données obligatoires**

Données d'activité :

Profession* : _____

Domaine d'activité* (ex. éducation nationale, agriculture, Santé, Restauration etc.) :
_____Si vous avez choisi la FMN02 /FMN03* : travaillez-vous (ou avez-vous l'intention de travailler) avec enfants * ? Oui
 NonSi vous avez choisi la FMN04* : travaillez-vous (ou avez-vous l'intention de travailler) avec enfants en situation de handicap ? Oui NonSi vous avez choisi la FMN05* : travaillez-vous (ou avez-vous l'intention de travailler) avec un public sénior ? Oui
 Non***Données obligatoires**

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez nous signaler ci-dessous les adaptations souhaitées, vous serez recontacté par le référent handicap :

Identité de la structure du participant (Le cas échéant)

Structure :

Nom ou raison sociale* : _____

Domaine d'activité* (ex. éducation nationale, agriculture, Santé, Restauration etc.) :

Adresse* : _____

Code postal* : _____ Ville* : _____

N° SIRET* : _____

Forme Juridique* : Privé Public Association Autre :***Données obligatoires le cas échéant****Personne en charge du dossier de formation (si différent du participant) :**

Nom* : _____ Prénom* : _____

Fonction* : _____

Téléphone* : _____ Courriel* : _____

***Données obligatoires**

Informations de financement

Voici les possibilités de financement des formations :

- **Financement par l'employeur**

Budget de formation de la structure, OPCO de l'employeur, etc.

- **Financement par fonds d'assurance formation**

Toute demande de financement de la formation auprès d'un fonds d'assurance de formation doit précéder d'un enregistrement de votre activité en amont auprès de ce dernier :

- **Financement FIF-PL pour les professions libérales réglementées ou non réglementées si anciennement au CIPAV.** Le financement offre une possibilité de prise en charge financière partielle ou totale du coût de la formation. La demande s'effectue sur dossier dans la limite d'une enveloppe annuelle. La demande s'effectue en ligne sur <https://www.fifpl.fr/procedures-prise-charge>. En tant qu'organisme de formation nous n'avons pas accès aux détails des remboursements.

→ projet de formation validé et accessible sur le site du FIF-PL pour le public diététicien

- **Financement FAFCEA ou CMA régionale pour les artisans :** pour une formation en lien avec votre métier, vous devrez vous adresser au FAFCEA. Pour une formation dite transversale (gestion comptable par exemple), il vous faudra contacter le Conseil de la Formation (CDF) de votre CMA régionale.
- **Financement AGEFICE pour les activités commerciales ou les professions libérales non réglementées**

- **Financement par le participant**

- **Crédit d'impôt :** les heures passées en formation ouvrent droit à un crédit d'impôt comme la formation est payante. Ce dernier sera proportionnel au temps de formation plafonné à 40 heures par an. Le montant du crédit est égal au produit du nombre d'heure passé et le taux horaire du SMIC en vigueur.
- **Déduction fiscale :** toutes les dépenses engagées pour suivre la formation (déplacement, coût, hébergement, repas, etc.) s'ils ne sont pas pris en charge constituent des frais professionnels. A ce titre, ils doivent être notifiés sur la déclaration d'impôt et être déduits des revenus.

Modalités d'inscription

Pour valider toute inscription à la formation, nous vous rappelons qu'il est nécessaire de renvoyer le dossier complet contenant les 6 éléments, cités ci-dessous, en bonne et due forme.

Documents d'inscription :

1. Bulletin d'inscription complété
2. Curriculum vitae (CV)
3. Un acompte de **30% du solde** de la formation (**150€** net de taxes ou **128€** net de taxes pour les tarifs préférentiels) est à envoyer à la Maison de la Nutrition par chèque ou virement* afin de valider votre inscription pour **chaque formation choisie**. L'acompte par chèque est à l'ordre de la Maison de la Nutrition à l'adresse suivante :

MAISON DE LA NUTRITION
7 Place Toulouse-Lautrec
51100 REIMS

4. Un justificatif de situation (*en cas de tarif préférentiel*) : N° Adeli du diététicien en libéral, une attestation d'inscription pôle emploi, une attestation d'inscription aux études...
5. Lettre d'intérêt pour participer à la formation p.6
6. Signature des conditions générales de vente p.7-8

*RIB de la Maison de la Nutrition en annexe 1

Une fois le dossier validé par la Maison de la Nutrition, Les documents suivants vous seront transmis :

- 1) **La convention de formation.** Cette dernière est à retourner dûment signée, dans un délai de 7 jours après réception. Dès signature, la commande devient définitive et vaut acceptation formelle des conditions stipulées dans la convention.
- 2) **La facture de la formation**
La facture du parcours de formation sera éditée et envoyée **une semaine avant le jour de démarrage** de la formation.

Choix de l'adresse de facturation :

- Domicile du participant
- Structure du participant

Fait à : _____, le _____

Nom, fonction du signataire, cachet de l'organisme et signature

Conditions générales de vente

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'organisme de formation la Maison de la Nutrition pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'organisme implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Organisme de formation

L'association la Maison de la Nutrition désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 7 place Toulouse Lautrec 51100 REIMS. La Maison de la Nutrition met en place des formations à la fois dans les structures et au sein même de son établissement à destination de professionnels.

Modalités d'inscription

Le client devra pour concrétiser son inscription à une formation retourner par e-mail à la Maison de la Nutrition le bulletin d'inscription complété et signé accompagné des pièces justificatives demandées. Le participant recevra un retour de la Maison de la Nutrition de validité de l'inscription (sous réserve des places disponibles) accompagné de la convention de formation. La convention de formation sera à retourner complétée et signée sous sept jours suivant sa réception à la Maison de la Nutrition afin de valider l'inscription à la formation.

Conditions de paiement et tarification

Pour chaque formation, une facture sera éditée au client une semaine avant le démarrage du parcours de formation. Le prix de la prestation de formation vendu est celui en vigueur le jour de la réception du programme de formation. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire de la facture signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Pour donner suite à la formation, une attestation de présence sera fournie au participant. En contrepartie de cette action de formation, le participant s'acquittera des coûts de formation par virement bancaire ou chèque.

Si le client bénéficie d'un financement par un opérateur de compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge de sa propre initiative afin d'être remboursé des frais de formation. Ainsi, le client est tenu de verser l'intégralité des coûts de formation qui lui seront facturés.

Désistement et annulation de la formation

Toute personne ayant retourné la convention signée à la Maison de la Nutrition est engagée comme « participant » (cf. article 5). Ainsi, tout participant désirent annuler son inscription à une formation doit en informer par courriel la Maison de la Nutrition.

Seuls les désistements survenant après le délai de rétractation en cas de force majeure et dûment justifiés pourront donner lieu au remboursement de l'acompte. Le cas de force majeure ne pourra être invoqué que par la survenance d'un des faits suivants : Maladie (sous réserve de dépôt d'un certificat médical démontrant l'incapacité du participant à participer à la formation) ou décès.

Concernant les désistements après le délai de rétractation et sans causes valables (cf. cas de force majeure), les participants perdront l'acompte versé pour couvrir les frais de gestion occasionnés.

Conditions de report de la Maison de la Nutrition

En cas d'impossibilité de maintenir la formation à la date prévue, la Maison de la Nutrition s'engage à en informer les participants le plus rapidement possible. Une autre date sera proposée par la Maison de la Nutrition. En cas d'impossibilité de report par la Maison de la Nutrition, l'acompte et le cas échéant le solde des frais de formation préalablement réglés seront intégralement remboursés sans que le participant puisse prétendre à aucune autre indemnité à quelque titre que ce soit.

Dans le cas où le nombre de participants est inférieur au nombre minimum de participants pour réaliser la formation, la formation est annulée et le chèque ou virement d'acompte remboursé.

La protection des données

Les informations à caractère personnel communiquées par le client sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un dossier participant pour suivre les évolutions du participant. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant en envoyant un courriel à l'adresse suivante : formation@maison-nutrition.fr

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quels qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'organisme propriétaire. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Règlement intérieur

La formation étant en présentiel à la Maison de la Nutrition le participant s'engage à prendre connaissance et à respecter le règlement intérieur de la Maison de la Nutrition pendant toute la durée de la formation. Ces dernières sont disponibles sur le site internet de la Maison de la Nutrition : <https://www.maison-nutrition.fr/lassociation/rapports-activite/>

Les règles applicables en cas de litige.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'organisme de formation et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal compétent.

Fait à : _____, le _____

Nom, fonction du signataire, cachet de l'organisme et signature

Annexe 1 : Relevé d'Identité bancaire de la Maison de la Nutrition

Crédit Mutuel					
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE					
Identifiant national de compte bancaire - RIB					
Banque 10278	Guichet 08987	N° compte 00020454701	Clé 30	Devise EUR	Domiciliation CCM HYERES
Identifiant international de compte bancaire					
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1027 8089 8700 0204 5470 130					BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A
Domiciliation CCM HYERES 1 AVENUE JOSEPH CLOTIS BP 710 83400 HYERES Tél : 08 20 85 00 84			Titulaire du compte (Account Owner) UNION DES MAISONS DU DIABETE 1 AVENUE NOCART 83400 HYERES		
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	